



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports des gouvernements sur la situation de leur pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence

Rapport de l'Indonésie

Présenté par l'Indonésie**

Résumé***

Principales questions :

1. Création d'une autorité toponymique nationale (réf. : résolution I/4 (1967) : recommandation A sur la normalisation nationale; et résolution V/15 (1987) sur la création d'autorités toponymiques nationales).
2. Priorités nationales pour la désignation des îles : en Indonésie, État archipel (voir Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), quatrième partie), environ 46,7 % des îles sont jusqu'ici sans nom (réf. : publication du Ministère de l'intérieur datée du 30 novembre 2006).
3. Programme national : désignation des formes du relief marin et sous-marin. Archipel situé entre trois plaques tectoniques mondiales, l'Indonésie est riche en formes de relief sous-marin (dorsales océaniques, fosses, bassins, volcans sous-marins, mers, baies et caps), dont la plupart sont sans nom; et même lorsqu'elles existent, les appellations ne sont pas encore normalisées.
4. L'autorité toponymique nationale n'a, à ce jour, pas établi de nomenclature normalisée à l'usage officiel du Gouvernement et du public.

* E/CONF.98/1.

** Établi par le secrétariat de l'Équipe nationale de normalisation des noms géographiques de l'Indonésie.

*** Le texte intégral du rapport sera publié uniquement en anglais sous la cote E/CONF.98/67/Add.1.

